Image not found or type unknown

Perte d'un fond de commerce suite incendie

Par **angelique73**, le **24/11/2012** à **15:46**

Commerçante sinistrée suite a un incendie qui est parti d'une boutique accolée à la mienne, expert et pompiers on fais une main courante pour expliquer que l'incendie est accidentel et bien parti d'un local électrique de cette boutique et qu'il c'est propagé dans les gaines donc dans les communs. Qui doit régler mes loyers de la date de l'incendie à la réouverture de la galerie marchande, n'est ce pas l'assurance de la copropriété et après elle se retourne contre l'assurance de cette boutique???

Aujourd hui je suis passée en référé avec obligation de régler les loyers, la perte de mon fond de commerce car j'ai due rendre les clefs sinon on me mettais dehors avec la force de l'ordre, je paye un prêt pour un fond que je n'ai plus, comment faire pour récupérer mon investissement. Ceci est un vrai cauchemard avec des personnes qui n'ont pas pris cette affaire au sérieux (expert d'assuré, avocat et assurance....) Je ne sais plus quoi faire ni vers qui me tourner et surtout faire confiance, celà fait 1 an 1/2 que je me bataille au niveau de ces loyers et personne me réponds

Merci d'avance

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés